



CAISSE DE GARANTIE IMMOBILIÈRE DU BÂTIMENT

DOSSIER N° 2499-00

- ATTESTATION GENERALE -

Le soussigné,

Philippe CHARPY,

agissant en qualité de Président du Directoire de la CAISSE DE GARANTIE IMMOBILIERE DU BATIMENT,

Atteste que la **SARL AR.D.CO**

dont le siège social est à : 136 AVENUE MARECHAL FOCH BP 39 (84101) ORANGE CEDEX

a conclu avec notre Etablissement une Convention de cautionnement comportant Garantie de Remboursement et Garantie de Livraison au prix convenu, prévues par les Articles L 231.2 (k), L 231.6 et R 231.8 du Code de la Construction et de l'Habitation et concernant les contrats de construction de Maisons Individuelles régis par la Loi du 19 décembre 1990 et le décret du 27 novembre 1991.

Cette Convention renouvelable tous les 6 mois (*six mois*) par tacite reconduction, a pris effet au **1^{er} décembre 2003**. Elle porte à ce jour sur un encours de **10 (dix) Maisons en Garantie de Remboursement et 15 (quinze) Maisons en Garantie de Livraison**.

Seule une attestation nominative délivrée au nom du Maître d'ouvrage, par la Caisse de Garantie, justifiera de la mise en place de cette Garantie et la rendra effective.

Fait à Paris, le 20 juin 2011



Siège Social et bureaux : 6 rue La Pérouse - 75784 Paris Cedex 16

Tél. 01 47 20 45 45 - Fax 01 47 23 58 25 - www.cgibat.fr

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 13 925 000 Euros, régie par le Code des Assurances
RCS Paris B 432 147 049 – Code APE 6512 Z – N° de TVA intracommunautaire FR 75432147049